

**DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE**  
047-214 00 55 - 047-211 72 23 - 047-211 03 08  
Reçu le 20/12/2022

**COMMUNE DE MEILHAN-SUR-GARONNE**

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

---

**REGLEMENT GRAPHIQUE**

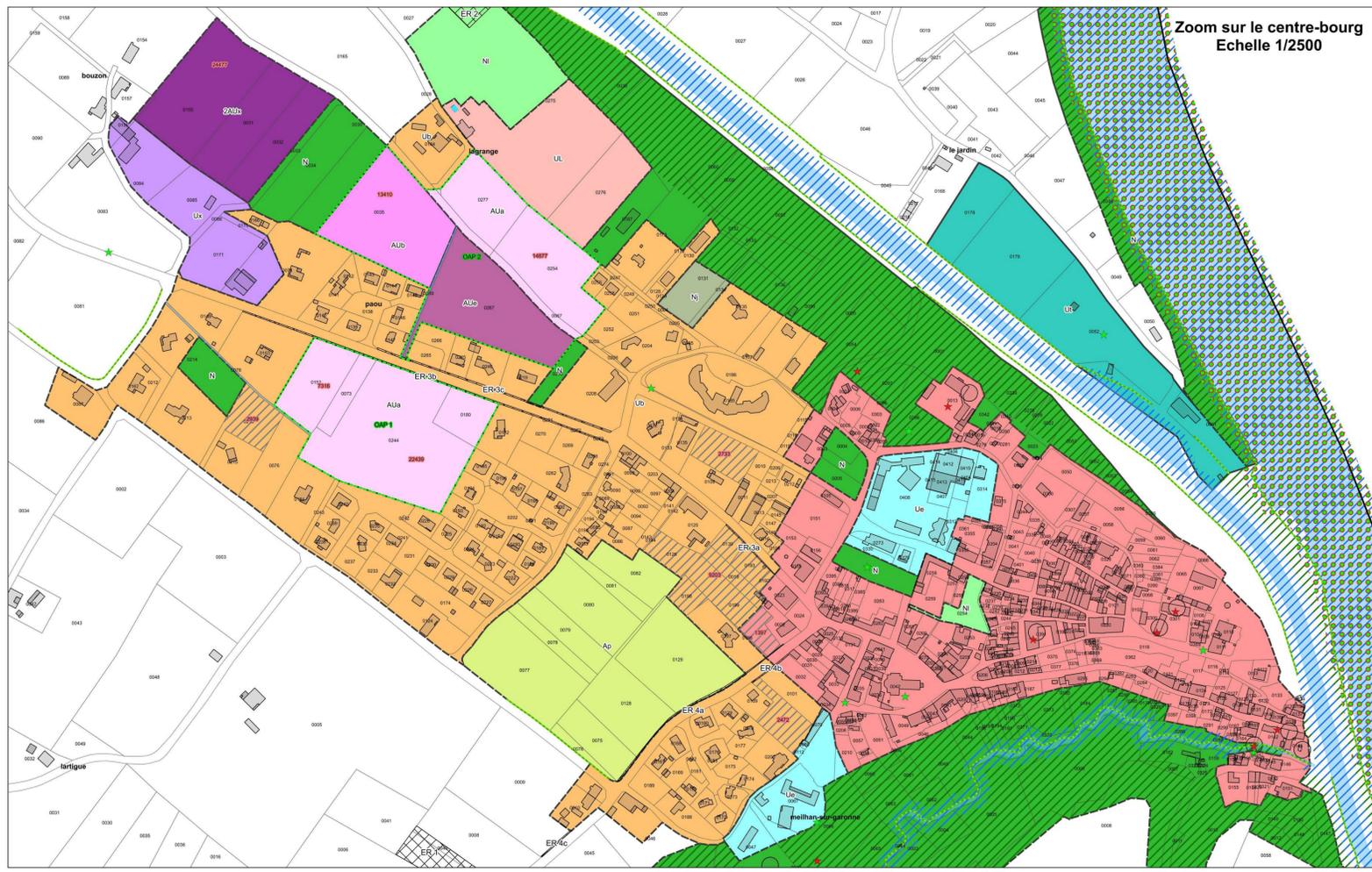
**ECHELLE : 1/10 000**



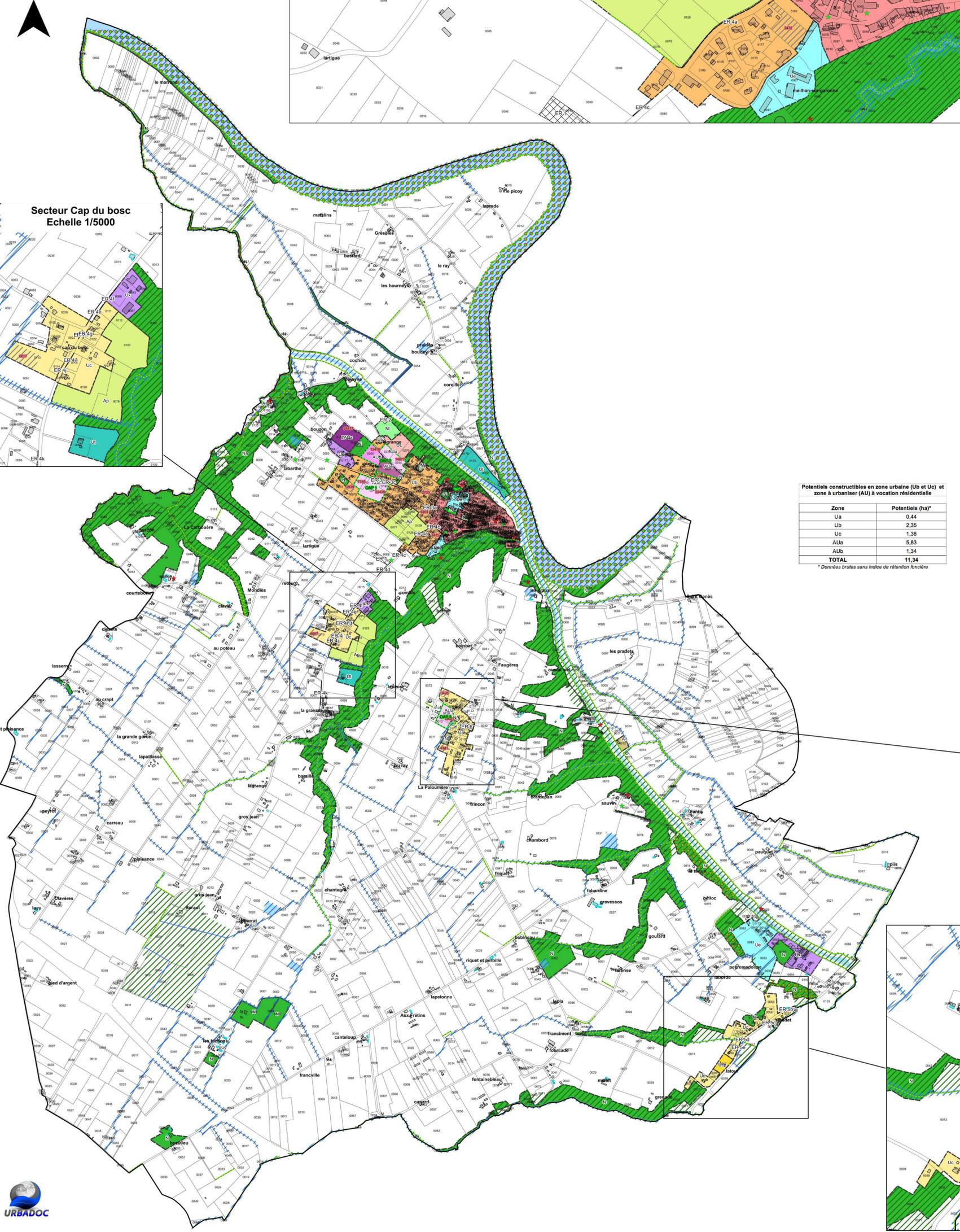
**4**

PRESCRIPTION DU PLU : 26 septembre 2015  
DEBAT SUR LE PADD : 16 novembre 2016  
ARRÊT DU PLU : 13 octobre 2018  
ENQUÊTE PUBLIQUE : du 18 juin 2019 au 19 juillet 2019  
APPROBATION DU PLU : 04 juillet 2020  
APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 : 12 décembre 2020  
APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 : 17 décembre 2022

Bureau d'études Urbadoc  
Chef de projet : Etienne BADIANE  
56, Avenue des Minimes  
31200 TOULOUSE  
05 34 42 02 91  
contact@be-urbadoc.fr



- Légende**
- Zones urbaines**
- Ua : Zone urbaine de centre bourg ancien
  - Ub : Quartiers issus de l'extension progressive du centre-ville
  - Uc : Zone urbaine de hameaux traditionnels
  - Ucp : Zone urbaine protégée
  - Ue : Zone urbaine à vocation d'équipements
  - Ul : Zone urbaine de loisirs
  - Ut : Zone urbaine à vocation touristique
  - Ux : Zone urbaine à vocation d'activités
- Zone à urbaniser**
- AUa : Zone à urbaniser à court terme
  - AUb : Zone à urbaniser à moyen terme
  - AUc : Zone à urbaniser à vocation d'équipements ou services publics et/ou privés
  - 2AUx : Zone à urbaniser fermée à vocation d'activités
- Zones Agricoles**
- A : Zone agricole
  - Ap : Zone agricole à enjeux paysagers
  - A1 : STECAL (Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées)
- Zones Naturelles**
- N : Zone naturelle
  - Nj : Zone naturelle de jardin
  - Ni : Zone naturelle de parc de loisirs
- Éléments de la trame verte et bleue**
- Trame verte
  - Trame bleue
  - Espace Bois Classé (EBC)
  - Rivières
  - Haie ou alignement d'arbres
- Éléments protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme**
- Arbre remarquable
  - Petit patrimoine
- Autres légendes**
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
  - Localisation des Orientations d'Aménagement et de programmation
  - Emplacements réservés



**Potentiels constructibles en zone urbaine (Ub et Uc) et zone à urbaniser (AU) à vocation résidentielle**

Zone	Potentiels (ha)*
Ua	0,44
Ub	2,35
Uc	1,38
AUa	5,83
AUb	1,34
<b>TOTAL</b>	<b>11,34</b>

\* Données brutes sans indice de rétention foncière

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Extension du cimetière et parking	Commune	4 132 m <sup>2</sup>
2	Aménagement d'une station d'épuration	Commune	1 800 m <sup>2</sup>
<b>Voies et carrefours à aménager</b>			
3a à 3c	Élargissement et réaménagement de la RD 116 (Bande 1,50m de part et d'autre de la voie)	Département	810m de long
4a à 4c	Élargissement et réaménagement de la RD 264 (Bande 1,50m de part et d'autre de la voie)	Département	1,165m de long
5a à 5c	Élargissement et réaménagement de la RD 3 (Bande 1,50m de part et d'autre de la voie)	Département	306 de long
6	Les Saumars : réaménagement du carrefour	Commune	878 m <sup>2</sup>

